

Bulletin d'information

2018- 2019



Table des matières

Mot de la responsable d'établissement	4-5
Calendrier scolaire	6
Horaire de l'école	7
Horaires : éducation physique	8
Activités créatrices ; objets trouvés	8
Education religieuse	9
Maladie ou absence, demande de congé	10
Visites dentaires et médicales, médicaments	11
Liste des effets et équipements personnels	12
Conseils sur la sécurité routière de la Police Fribourgeoise	13
Recommandations	14
Education sexuelle, cours de prévention	15
Directives concernant les trajets spéciaux	16
Autorités scolaires	17
Coordonnées téléphoniques des salles de classe	17
Transport en véhicule privé	18
Cours de langue ; compensation des désavantages	18
Services auxiliaires de la Gruyère	19
Message du Conseil des parents	20
Accueil extrascolaire La Courte Echelle	21
Prévention contre les poux	22
Bibliothèque scolaire « Matulu », Sâles	23
Le Chaperon Rouge -Croix Rouge Fribourgeoise	24
Office familial Fribourg, contacts utiles	25

Chers parents, chers élèves,

Alors que cette année scolaire s'achève, nous vous communiquons les informations qui vous seront nécessaires pour la prochaine rentrée.

Vous trouverez ainsi tous les renseignements utiles pour que l'année scolaire de vos enfants se déroule sereinement.

Nous souhaitons un très bel été à tous les enfants, ainsi qu'à leurs parents, et nous nous réjouissons de vous retrouver en pleine forme à la rentrée scolaire du 23 août prochain.

Le Conseil des parents
La Responsable d'établissement
Le Corps enseignant

« L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde »

Nelson Mandela

Le Mot de la responsable d'établissement (RE)

Voici trois ans que je me suis lancée le défi de la gestion d'établissements primaires à Sâles et à Vulruz.

Cette belle aventure n'est évidemment pas toujours aisée, mais elle me pousse à rechercher le meilleur en chacun et en moi-même comme je l'ai toujours voulu. Cette phrase de Nelson Mandela m'a toujours guidée et motivée dans ma tâche tout d'abord d'enseignante, puis maintenant de RE.

Ma fonction me permet noblement de pouvoir apporter une pierre à l'édifice qu'est l'enseignement et de servir de jonction entre la Direction de l'instruction publique et les enseignants ainsi que certaines fois entre les parents et ces derniers.

Les points communs entre nous tous, ceux qui nous unissent est de rendre l'école accessible à tous, d'amener les élèves vers le chemin qui les portera le plus loin en fonction de leurs atouts, ainsi que la bienveillance envers vos enfants.

Je me réjouis d'avance de parcourir l'année qui vient avec toutes les personnes au service de notre école.

Et pour terminer, un peu de littérature légale afin de définir la fonction de RE :

Selon l'art. 51 (LS), le responsable d'établissement

- est responsable de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion administrative et pédagogique de son établissement, de la conduite du personnel, de la qualité de l'enseignement et de l'éducation ainsi que de la collaboration avec les partenaires de l'école auprès desquels il représente l'établissement;
- dirige son établissement conformément aux principes énoncés dans la loi scolaire et au descriptif de fonction approuvé par le Conseil d'Etat (cf site de la DICS);
- porte une attention particulière à la qualité du climat régnant au sein de l'établissement et au bien-être des personnes qui y travaillent. Le cas échéant, il aplanit les difficultés qui peuvent survenir;
- collabore étroitement avec les communes dans les tâches de celles-ci ;
- Selon l'art. 86 (LS), tout objet de réclamation et de recours sera adressé par écrit au responsable d'établissement et non plus à l'inspecteur.

Pour un entretien avec la responsable d'établissement, merci de prendre un rendez-vous :

Responsable d'établissement : Direction.ep.salesvaulruz@fr.educanet2.ch

Monney Maria-Elena

Pl. de l'Eglise 1

1625 Sâles

026 913 04 10



Calendrier scolaire 2018 - 2019



Congés :

- 01.11.2018 Toussaint
- 01.05.2019 1^{er} mai chants
- 30.05.2019 Ascension
- 31.05.2019 Pont de l'Ascension
- 10.06.2019 Lundi de Pentecôte
- 20.06.2019 Fête-Dieu
- 21.06.2019 Pont de la Fête-Dieu (jour à disposition des Cercles scolaires)

2018	Août				
lu		6	13	20	27
ma		7	14	21	28
me	1	8	15	22	29
je	2	9	16	23	30
ve	3	10	17	24	31

2018	Septembre				
lu	3	10	17	24	
ma	4	11	18	25	
me	5	12	19	26	
je	6	13	20	27	
ve	7	14	21	28	

2018	Octobre				
lu	1	8	15	22	29
ma	2	9	16	23	30
me	3	10	17	24	31
je	4	11	18	25	
ve	5	12	19	26	

2018	Novembre				
lu		5	12	19	26
ma		6	13	20	27
me		7	14	21	28
je	1	8	15	22	29
ve	2	9	16	23	30

2018	Décembre				
lu	3	10	17	24	31
ma	4	11	18	25	
me	5	12	19	26	
je	6	13	20	27	
ve	7	14	21	28	

2019	Janvier				
lu		7	14	21	28
ma	1	8	15	22	29
me	2	9	16	23	30
je	3	10	17	24	31
ve	4	11	18	25	

2019	Février				
lu		4	11	18	25
ma		5	12	19	26
me		6	13	20	27
je		7	14	21	28
ve	1	8	15	22	

2019	Mars				
lu		4	11	18	25
ma		5	12	19	26
me		6	13	20	27
je		7	14	21	28
ve	1	8	15	22	29

2019	Avril				
lu	1	8	15	22	29
ma	2	9	16	23	30
me	3	10	17	24	
je	4	11	18	25	
ve	5	12	19	26	

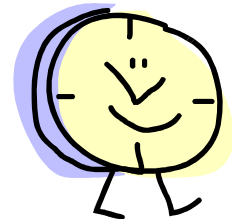
2019	Mai				
lu		6	13	20	27
ma		7	14	21	28
me	1	8	15	22	29
je	2	9	16	23	30
ve	3	10	17	24	31

2019	Juin				
lu	3	10	17	24	
ma	4	11	18	25	
me	5	12	19	26	
je	6	13	20	27	
ve	7	14	21	28	

2019	Juillet				
lu	1	8	15	22	29
ma	2	9	16	23	30
me	3	10	17	24	31
je	4	11	18	25	
ve	5	12	19	26	

Les élèves débuteront l'année scolaire le jeudi 23 août 2018 à 8h00, à l'exception des 1H qui débuteront à 13h30. Il n'y a pas d'alternance la semaine de rentrée.

HORAIRE DE L'ÉCOLE



Matin	Après-midi
8h00 – 11h35	13h30 – 15h15

Ecole enfantine 1^H-2^H

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 8h00-11h35	1 ^H -2 ^H	2 ^H	1 ^H	2 ^H	1 ^H -2 ^H
Après-midi 13h30-15h15	2 ^H	2 ^H	Congé	1 ^H	2 ^H

Ecole primaire 3^H-4^H

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 8h00-11h35	3 ^H -4 ^H	3 ^H selon alternance 4 ^H	3 ^H -4 ^H	3 ^H selon alternance 4 ^H	3 ^H -4 ^H
Après-midi 13h30-15h15	3 ^H -4 ^H	3 ^H 4 ^H selon alternance	Congé	3 ^H 4 ^H selon alternance	3 ^H -4 ^H

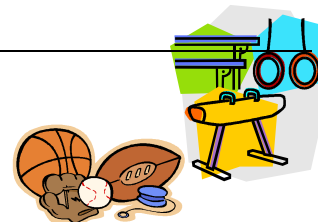
Alternance : les élèves de **3H** ont congé soit le mardi matin soit le jeudi matin et les élèves de **4H** ont congé soit le mardi après-midi soit le jeudi après-midi selon les informations reçues en début d'année.

Ecole primaire 5^H-6^H-7^H-8^H

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 8h00-11h35	5 ^H -6 ^H -7 ^H -8 ^H	5 ^H -6 ^H -7 ^H -8 ^H	5 ^H -6 ^H -7 ^H -8 ^H	5 ^H -6 ^H -7 ^H -8 ^H	5 ^H -6 ^H -7 ^H -8 ^H
Après-midi 13h30-15h15	5 ^H -6 ^H -7 ^H -8 ^H	5 ^H -6 ^H -7 ^H -8 ^H	Congé	5 ^H -6 ^H -7 ^H -8 ^H	5 ^H -6 ^H -7 ^H -8 ^H

HORAIRES

✓ Education physique



- Tenue :**
- T-shirt, shorts ou training
 - Chaussures de sport ne laissant pas de traces sur le sol (**ballerines acceptées seulement jusqu'à la 2^H**)
 - Linge
- Douche :** elle est obligatoire dès la 3^H !!!
- Spray et déodorant :** interdit

Les objets oubliés à la halle de gym peuvent être récupérés en téléphonant au 026 912 14 31

GYM	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
MATIN	3H				
Récréation					
MATIN	1-2H	4H	3H	4H	1-2H
APRÈS-MIDI	5-6H	7-8H		7-8H	5-6H

✓ ACM/T

ACM/T	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
MATIN		5-6H	7-8H		
Récréation					
MATIN	4H		7-8H		
APRÈS-MIDI				3H	



Objets trouvés

Nous vous recommandons de mettre les initiales de vos enfants sur leurs habits et sur leur matériel. Les vêtements et objets oubliés sont déposés dans un endroit prévu à cet effet.

Ces objets trouvés qui ne seront pas récupérés avant les vacances de Noël et d'été seront redistribués à un organisme tel que la Croix-Rouge.

✓ Education religieuse



Caté	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
MATIN				4H	
				5H	
Récréation					
MATIN				6H	7H
					8H
APRÈS-MIDI	3H				

Ecole enfantine, 1^H-2^H

Avec la nouvelle loi scolaire, l'éducation religieuse fait partie de la grille horaire également à l'école enfantine. Elle a lieu 5 x durant l'année et elle est dispensée de manière œcuménique (catholique et protestant).

Religion 3^H – 8^H

L'éducation religieuse fait partie de la grille-horaire, à raison d'une unité de 50 minutes par semaine. Elle est dispensée par un prêtre ou un(e) catéchiste.

Les enfants protestants ont droit à une unité de catéchisme par semaine, dès un enfant inscrit, un cours sera mis sur pied. Ces cours sont organisés pour tous les enfants sur les heures de classe.

Il n'y a pas de cours organisé pour les autres religions.

Responsables :

Pour les catholiques :

Mme Marianne Monney : **026 917 82 36 ou 079 751 93 63**

Pour les protestants :

Mme Maya Rossel : **026 913 92 84.**

Maladie ou absence

Si votre enfant est malade, la personne qui en est responsable doit impérativement téléphoner à l'école avant 8h00.

Rappelons encore que pour une maladie de plus de 5 jours, un certificat médical est exigé.

En cas de maladie ou de retard, avertir impérativement l'école ou l'enseignant concerné avant le début de la classe. Nous vous demandons de ne pas laisser de message sur le téléphone, mais de contacter directement l'enseignant ou son collègue.

- **Rendez-vous de courte durée (médecin, dentiste)**

Une demande écrite selon le formulaire à votre disposition doit être adressée à l'enseignant dès confirmation du rendez-vous. Dans la mesure du possible, les parents veilleront à placer les consultations en dehors des heures de classe.

Demande de congé

- **Demande de congé spécifique (mariage, événements particuliers)**

Une demande de congé doit être faite obligatoirement par écrit auprès du responsable d'établissement au moyen du formulaire ad hoc.

Ce congé doit correspondre à un impératif majeur ou lié à un événement familial important. Sauf circonstances imprévisibles, la demande doit être adressée 3 semaines à l'avance au moins.

Les formulaires ad hoc sont disponibles sur le site de la commune www.vaulruz.ch ou auprès de l'enseignant-e.

Nous attirons votre attention sur le fait que selon le règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS), toute absence non justifiée d'un élève est punissable et sera dénoncée à la préfecture. **Le calendrier scolaire est connu suffisamment tôt pour vous permettre d'organiser au mieux vos vacances ou vos week-ends prolongés en dehors du temps de classe. Selon les directives de la DICS, les demandes de prolongation de vacances seront systématiquement refusées.**

Visites dentaires et médicales



Les enfants effectueront les contrôles dentaires obligatoires auprès de la clinique dentaire scolaire à l'adresse ci-dessous, sous la responsabilité des parents :

Clinique dentaire scolaire, CO de la Gruyère,
Bâtiment "B", Rue de la Léchère 40, 1630 Bulle
Dresse Aurélia Dorsemaine, 026 305 98 60

La clinique dentaire scolaire est toujours à votre disposition pour les urgences.

Des visites spéciales, telles que prophylaxie dentaire et visite médicale ont lieu durant la scolarité à intervalles réguliers.

Nous vous recommandons également de penser à faire régulièrement contrôler la vue de vos enfants.

Pour obtenir la subvention communale dentaire, veuillez déposer dans les 12 mois auprès de l'administration communale une copie de la couverture d'assurance-maladie et une copie du décompte de prestations de l'assurance, ainsi que la facture y relative.

	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
Prophylaxie dentaire	x	x	x	x	x	x	x	x
Visite médicale		x					x	
Information sexuelle, prévention		x				x		x
Brigade des mineurs							x	

MEDICAMENTS

Aucun médicament ne sera donné aux élèves par le personnel enseignant.

En cas de maladie ou allergie nécessitant la prise d'un médicament dans le cadre scolaire, les parents sont tenus de prendre contact avec la Responsable d'établissement afin de convenir d'une collaboration.

Une trousse de secours est à disposition dans chaque bâtiment scolaire. Elle contient exclusivement quelques pansements et désinfectants, ainsi qu'une poche à glace, pour traiter les petites blessures et contusions.



Effets et équipements personnels des élèves

Depuis la publication de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 précisant l'étendue de la gratuité de l'enseignement obligatoire, les communes n'ont plus la possibilité de refacturer aux parents d'élèves les frais concernant les activités culturelles et sportives organisées dans le cadre scolaire, exception faite des frais de repas.

Dans la mesure où les fournitures scolaires sont aussi concernées par la gratuité de l'enseignement obligatoire, nous avons établi une liste des effets et équipements personnels à charge des parents. Vous la trouvez ci-après. Les autres fournitures scolaires (crayons, gomme, plume, etc.) seront mises à disposition des élèves par la commune.

Liste du matériel de l'élève :

Merci de procurer à votre enfant dès son premier jour d'école et d'y inscrire son prénom.

Une paire de chaussons

Un sac d'école

Une trousse ou plumier (excepté 1H-2H)

Un tablier en tissu pour les activités créatrices (un vieux T-shirt ou chemise d'homme adapté à la taille de l'enfant peuvent aussi convenir)

A prévoir pour la semaine de la rentrée :

Matériel pour doubler les cahiers et les livres

Pour le sport à prendre dans un sac de gym:

Un T-shirt,

Un short ou training

Chaussures de sport ne laissant pas de traces sur le sol (**ballerines acceptées seulement jusqu'à la 2^H**)

Linge La douche est obligatoire dès la 3H

Le matériel fourni par l'enseignant ne sera remplacé qu'en cas d'usure normale par l'école. Dans tout autre cas, c'est aux parents de renouveler les outils de travail.

Nos conseils de sécurité routière pour la rentrée scolaire

Par manque d'expérience et une perception parfois irréaliste du trafic, les enfants sont particulièrement vulnérables. En tant que parents, vous avez un rôle primordial à jouer : éduquer votre protégé à la sécurité routière ! En montrant l'exemple, vous l'aidez à adopter un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

En emmenant votre enfant à l'école à pied, vous lui permettez de vivre ses propres expériences :



- ✓ Choisissez l'itinéraire le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble tout en attirant son attention sur les dangers potentiels ;
- ✓ Faites-le partir suffisamment tôt : se précipiter augmente les risques d'accident ;
- ✓ S'arrêter, regarder, écouter, attendre que les véhicules soient complètement arrêtés : c'est la méthode pour traverser !

A vélo, pas avant l'âge

Même si la loi autorise les enfants dès 6 ans à circuler seuls sur une route principale, ce n'est qu'en 6^{ème} HarmoS que les rudiments leur sont enseignés. Plus jeunes, ils ne sont pas capables de réagir de manière adéquate dans toutes les situations et de coordonner leurs mouvements pour effectuer une présélection.

- ✓ Seuls les vélos équipés conformément à la loi sont admis sur la voie publique ;
- ✓ Un casque adapté et correctement réglé devrait toujours être porté ;
- ✓ Les trottoirs sont réservés aux piétons. Il faut pousser son vélo pour les emprunter.



Etre vu

De jour, comme de nuit, porter des vêtements clairs et contrastés permet d'être mieux repéré. Lorsque la luminosité baisse, il est de surcroît utile de s'équiper d'accessoires réfléchissants. Vous augmenterez ainsi de 100 mètres la distance à partir de laquelle on vous remarque. Un accident sur deux pourrait être évité si le conducteur avait 1 seconde de plus pour réagir. Pensez-y lors de vos prochains achats (veste, chaussures, sac d'école,...) !

En voiture

Renoncez autant que possible à votre rôle de parents taxi. Chaque véhicule supplémentaire aux alentours du bâtiment scolaire représente un danger de plus pour les autres écoliers.

- ✓ Asseyez les enfants de préférence à l'arrière ;
- ✓ Assurez-vous que tout le monde soit bien installé (ceinture, rehausseur, appui-tête) ;
- ✓ Ne vous garez pas n'importe où et n'importe comment, mais utilisez les places prévues pour déposer ou reprendre votre enfant. Faites-le descendre ou monter du côté du trottoir. Contrôlez qu'il n'y ait personne autour du véhicule avant de repartir, idéalement en marche avant ;
- ✓ Cédez toujours la priorité aux piétons en vous arrêtant complètement ;
- ✓ Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

**PARENTS, nous comptons sur vous :
NE NEGLIGEZ PAS LA SECURITE DE VOS ENFANTS !**



POLICE CANTONALE
Section Education routière
☎ +41 26 305 20 30
🌐 www.policefr.ch



Les élèves de 1^H, 3^H et 4^H reçoivent **un triangle fluo ou un gilet qu'ils sont tenus de porter.**



Les enfants ne doivent pas arriver à l'école **plus de 10 minutes avant le début des classes**, un enseignant est présent 10 minutes avant et 10 minutes après l'école pour effectuer une surveillance.



Soyez prudents avec vos véhicules lorsque vous venez conduire ou chercher vos enfants à l'école. Il n'est pas nécessaire de parquer au plus près. C'est un réel souci et nous aimerions vous sensibiliser sur ce point.

Utilisez au maximum les lignes *pédibus*.



Trottinettes, planches à roulettes, rollers et chaussures à roulettes **sont interdits.**



Appareils électroniques

Tous les appareils électroniques : natel, iPod, iPad, ou autres **sont interdits**, ainsi que tous les objets qui peuvent présenter un danger.

En cas de besoin, un arrangement peut être convenu avec l'enseignant de l'enfant.

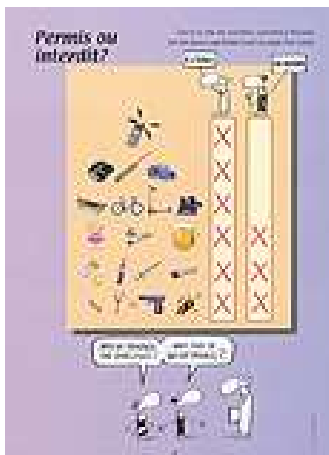
Education sexuelle



En principe, chaque année, une animatrice du Planning Familial et Education Sexuelle rencontrera lors d'une soirée les parents des élèves de 2^H, 6^H et de 8^H. Nous vous encourageons à y participer. Suite à cette séance, elle rencontrera une ou deux fois les élèves de 2^H, 6^H et 8^H. Ces interventions se feront dans les classes respectives.

Planning Familial–Grand-Fontaine 50–1700 Fribourg 026 305 29 55

Cours de prévention



Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7^H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société.

Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien : <http://www.fr.ch/pol/fr/pub/mineurs.htm>

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires !

Directives concernant les trajets spéciaux

Départ – arrivée à la gare du Sud :



Départ à l'école, arrivée à l'école, avec possibilité donnée aux parents de venir chercher les enfants à la gare à l'arrivée du train. Si les parents sont en retard, les enfants retourneront à pied avec les enseignants à l'école.

Des dérogations sont possibles pour les petits ; les parents peuvent les amener directement à la gare, mais avec annonce au corps enseignant.

Départ – arrivée sur la ligne de bus Bulle-Romont



Départ et arrivée à l'école, déplacement à pied.

Déplacement au terrain de foot



Départ et arrivée à l'école, déplacement à pied.
Aucune dérogation acceptée

Responsable du Pedibus : Madame Delphine Progin

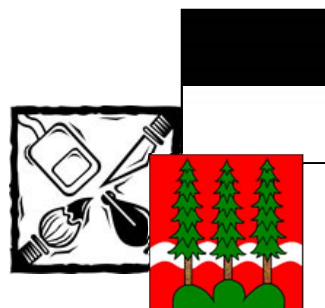
Rue de la Porte-des-Lions 29, 1627 Vaulruz ; 026 913 19 59



Autorités scolaires

Inspectorat des écoles :

Jean-François Beaud
6^{ème} Arrondissement



Conseiller communal en charge des écoles :

✓ Jean-Pierre Valiante Les Ouches 23 1627 Vaulruz 079 964 11 86

Coordonnées téléphoniques des salles de classes :

1H-2H	026 913 04 11	Annick L'Homme
3H	026 913 04 16	Sophie Davet et Mélanie Waeber
4H	026 913 04 17	Rebecca Delacour et Marie-J. Roeske
5H-6H	026 913 04 15	Fanny Beaud et Sarah Gremion
7H-8H	026 913 04 14	Lisa Rieder et Sandra Gremaud
Classe d'AC :	026 913 04 12	Marie-Louise Ansermot Andrey et Marie-José Roeske
Salle des maîtres : 026 913 04 18		



Transport d'enfants en véhicule privé dans le cadre d'activités scolaires

Chers Parents,

Au cours de cette année scolaire, les enseignants solliciteront très certainement votre aide pour le transport de leurs élèves de l'école jusqu'aux pistes de ski, au musée, à la patinoire, ... Et pour le retour bien évidemment.

Votre aide et collaboration sont extrêmement précieuses et je vous en remercie. Toutefois, je tiens à attirer votre attention sur la question de la responsabilité civile engendrée par le transport d'enfants en véhicule privé dans le cadre desdites activités.

En effet, en cas d'accident où votre responsabilité devait être engagée, votre assurance privée sera requise pour une indemnisation des dommages subis tant par les occupants du véhicule que par des tiers ainsi que pour vos propres dommages, comme lors de tout transport personnel.

Je vous invite également à respecter les règles imposées par la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) à savoir le respect du nombre de passagers autorisés par véhicule (voir permis de circulation du véhicule), le port de la ceinture de sécurité et l'usage des rehausseurs aussi bien à l'avant qu'à l'arrière du véhicule.

En espérant que vous serez toujours aussi nombreux à répondre favorablement aux demandes d'accompagnement des enseignants dans le respect des recommandations précitées, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, à l'expression de mes meilleures salutations.

PS

En cas d'accord, les parents concernés signeront le formulaire remis par l'enseignant ou en lien sur le site www.vaulruz.ch

Maria-Elena Monney, Responsable d'établissement

Cours de langue et de culture d'origine (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère), est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : www.fr.ch/osso/lco.

Compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DICS (psychologue scolaire, logopédiste, médecin). Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm



En quoi consiste notre Fondation ?

La fondation pour les Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère est reconnue et financée par le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) ainsi que par les communes du district de la Gruyère. Elle offre deux prestations distinctes, à savoir les Classes d'enseignement spécialisé et les Services auxiliaires scolaires.

Qu'est-ce que les CENSG ?

Les Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère accueillent les enfants et adolescents en âge de la scolarité obligatoire domiciliés dans le sud du canton et la région de Château-d'Oex, qui, en raison de leurs difficultés dans les apprentissages scolaires, ne peuvent suivre une classe régulière.

Procédure d'admission :

Selon la procédure en vigueur et en accord avec les parents, les enseignant/e/s des classes régulières, du Service éducatif itinérant (SEI) et du Service d'intégration (SI) signalent les enfants susceptibles d'être orientés vers une institution spécialisée.

Sur la base de rapports pédagogiques et thérapeutiques, l'inspecteur/-trice de l'enseignement spécialisé est compétent pour décider du changement d'orientation d'un élève.

Qu'est-ce que les SLPPG ?

Les thérapeutes du Service de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Gruyère interviennent sur demande auprès des enfants des écoles du district de la Gruyère qui rencontrent des difficultés durant leur scolarité, de l'école enfantine à la 3ème année du cycle d'orientation.

Procédure d'admission - Ecole primaire (1H - 8H)

Le signalement d'une situation auprès du Service de logopédie, psychologie et psychomotricité est du ressort des parents, idéalement en collaboration avec l'enseignant/e. Le contact préalable avec notre service par les parents ou/et l'enseignant ou/et le responsable d'établissement est obligatoire. Aucun signalement ne sera pris en considération sans cette démarche préalable.

Thérapeutes responsables du contact préalable (la prise de rendez-vous téléphonique se fait si possible par mail) :

- ✓ Psychomotricité : Chantal Gremaud Bertschy, responsable de service
chantal.gremaud@fr.educanet2.ch 079 296 51 86
- ✓ Logopédie : Françoise Goffin, responsable,
francoise.goffin@fr.educanet2.ch 079 296 52 22
- ✓ Psychologie : secrétariat 026 919 68 11

Par sa signature, la direction du service accorde la gratuité de l'intervention.

<http://www.censg.ch/> (accueil du site) ou

<http://www.censg.ch/slppg/prestations-de-slppg> (accès direct à la page SLPPG avec procédure de signalement).

Message du Conseil des parents Vaulruz

Avec la nouvelle loi scolaire, la commission scolaire n'existe plus en tant que telle. Elle a été remplacée par un conseil des parents. Ce conseil n'a pas de pouvoir décisionnel, mais veut se faire l'écho des parents.

Cette même loi scolaire nous demande désormais de nous joindre au cercle scolaire de Sâles. Il s'agit alors d'accompagner ce processus durant les prochains mois. Nous nous attelons désormais à la tâche, avec des représentants des parents de Sâles, au sein d'un comité des parents.

Afin de répondre au mieux aux besoins des enfants, il nous importe d'avoir vos suggestions et commentaires. Il est important de connaître vos préoccupations afin de les porter à qui de droit, et de pouvoir en parler avec les autorités communales et les représentants du corps enseignant.

C'est pourquoi nous avons ouvert notre petite boîte aux lettres sous forme d'une adresse mail. Nous n'avons ni connexion avec les fées, ni avec les sorcières, encore moins de poudre de perlin-pimpin. Nous ne vous promettons donc aucun tour de passe-passe pour trouver solution à chaque problème individuel. Mais nous vous écoutons et nous nous ferons l'écho de vos préoccupations. Les bonnes idées recevront également une oreille attentive à l'adresse :

conseildesparents@vaulruz.ch

Les domaines dans lesquels nous pouvons apporter notre avis sont notamment l'organisation des transports, la coordination avec l'accueil extrascolaire, le pédibus, les horaires.... Avec pour seul souci le bien-être de nos écoliers.

N'hésitez pas à profiter de ce début d'été pour nous faire part de vos idées et remarques; le temps file et des décisions seront prises à l'automne déjà !

Au nom du comité des parents de Vaulruz
Aline Buchs & Martine Bourqui-Pittet

Le Conseil des parents est constitué de

- ✓ *M. Jean-Pierre Valiante, président*
- ✓ *Mesdames Martine Bourqui-Pittet, Aline Buchs, Véronique Jacquier et Delphine Progin, membres.*

Accueil extrascolaire Sâles-Vaulruz (AES)

Reprise le jeudi 23 août 2018



Chers Parents,

L'Association la Courte Echelle propose un service d'accueil extrascolaire (AES) ouvert aux élèves qui fréquentent les cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz. L'AES propose une prise en charge régulière ou irrégulière, en fonction des horaires de travail des parents ainsi que des dépannages dans la mesure des places disponibles.

Pour toute prise en charge, les parents doivent inscrire leur(s) enfant(s) au moyen du formulaire téléchargeable sur le site www.aes-sales.ch (onglet « Documents/Fonctionnels ») après avoir pris connaissance du règlement de l'Association (onglet « Documents/Fonctionnels »). Une cotisation annuelle de 60.-- est perçue par famille.

L'AES fonctionne selon le calendrier scolaire des communes et est ouvert tous les matins avant l'école dès 7h00, pendant la pause de midi (sauf le mercredi), ainsi que l'après-midi après l'école, jusqu'à 18h30. Le repas de midi et le goûter font partie des prestations. Le petit déjeuner doit être apporté par l'enfant.

L'accueil des enfants s'effectue dans une salle spécialement dévolue à l'AES au Foyer St-Joseph, à Sâles excepté l'accueil du matin qui se fait dans une salle du bâtiment communal à Vaulruz. Le transport est organisé par l'administration communale entre l'école et le Foyer. Les enfants sont pris en charge par du personnel qualifié.

Les tarifs en vigueur, le règlement et bien d'autres informations sont disponibles sur notre site internet www.aes-sales.ch.

En cas de sortie organisée par l'école, **il est de la responsabilité des parents d'informer l'AES de l'absence de son ou de ses enfants le plus rapidement possible.**

Site internet www.aes-sales.ch

Contact en cas de questions Anne Gabriel, animatrice, 079 334 98 52 ou inscription@aes-sales.ch
N° de tél. direct de l'AES 076 249 79 52

Information importante : l'Association la Courte Echelle est gérée par un comité de parents bénévoles. Nous sommes à la recherche de nouveaux membres ! (env. 1 comité toutes les 5 semaines, ambiance détendue)

Contact : Sophie Cattin, 078 804 95 99

AES « La Courte Echelle » - CP 10 – 1625 Sâles – www.aes-sales.ch



Prévention et lutte contre les poux



Le pou de la tête est un parasite typiquement humain et il ne transmet pas de maladie sauf en cas d'infestation massive et de longue durée. Il affectionne tous les cuirs chevelus sans distinction.

Ce n'est pas une maladie mais un incident facile à traiter !

Qu'est-ce un pou ? Le pou est un petit insecte grisâtre de 3 millimètres qui se nourrit de sang humain. Il s'accroche à la base du cheveu, plutôt au niveau de la nuque et derrière les oreilles où il dépose ses œufs, appelés lentes. De couleur blanche ces dernières ont une forme comparable au grain de riz. Elles peuvent être confondues avec des pellicules mais contrairement à celles-ci, elles sont solidement accrochées au cheveu. La durée du développement de la lente pour devenir un pou adulte est de 17 jours. Les poux ne volent pas et ne sautent pas. La durée de vie d'un pou sur l'homme est d'un mois, et d'une semaine dans une chambre. **Il résiste aux shampoings traditionnels.**

Comment attrape-t-on des poux ? Comment les traiter ? La transmission se fait par contact direct entre chevelures ou par l'intermédiaire d'objets tels que brosse, bonnet, écharpe ou autre.

Demandez à votre pharmacien un produit spécifique. Il est important de bien suivre les consignes du spécialiste afin d'éviter les résistances.

Bibliothèque scolaire Matulu, Sâles



La bibliothèque scolaire Matulu vous propose plus de 3'000 livres à emprunter, et un programme d'animations pour petits et grands.

Heures d'ouverture :	Mardi	15h30 - 17h30
	Jeudi	15h30 - 17h30
	Samedi	10h00 - 11h30
	Vacances scolaires :	uniquement le samedi
	Vacances d'été	fermé. Réouverture le jeudi de la rentrée.

La bibliothèque Matulu se trouve dans l'ancien bâtiment de l'école de Sâles, place de l'Eglise, au sous-sol.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Isabelle Menoud

078 608 55 12

Le réseau social et les aides habituelles sont rapidement limités lorsque la situation au sein de la famille devient exceptionnelle. Le Chaperon Rouge a été créé pour résoudre ces problèmes.

Conditions de garde

- Vous avez un enfant malade et vous travaillez?
- Vous avez un enfant et vous devez vous absenter en urgence?
- Vous avez un enfant et vous êtes malade / hospitalisé?
- Vous avez un enfant et votre solution de garde habituelle ne fonctionne pas?

Si votre situation correspond à un de ces critères, le service vous dépanne.

Marche à suivre

1. Expliciter votre situation à la centrale au numéro ci-dessous
2. Une personne est mise rapidement à votre disposition du lundi au vendredi
3. Votre enfant est entouré selon vos indications (médication, repas, jeux)
4. L'aide se termine lorsque vous êtes en mesure de prendre le relai
- 5.

Age des enfants

Le Chaperon Rouge s'adresse aux enfants âgés entre 0 et 12 ans maximum.

Contact

Lundi à vendredi de 07h30 à 11h30 : 026 347 39 49

Dimanche à jeudi soir de 20H00 à 21h00 pour les urgences du lendemain matin : 026 347 39 49

Plus d'infos : www.croix-rouge-fr.ch



Office familial Fribourg Paar- und Familienberatung Freiburg

L'Office familial Fribourg (dans le cadre d'un mandat de prestations de l'Etat de Fribourg) propose les services professionnels suivants :

- Consultation conjugale et familiale (conseil conjugal, thérapie de couple, entretien de famille, suivi individuel)
- Médiation familiale (lors de séparation, divorce, conflit autour du droit de visite, etc.)
- Ateliers et groupes de paroles sur les thèmes de la parentalité et de la séparation (suivi pour adultes, en individuel ou en groupe / suivi pour enfants, en individuel ou en groupe, en collaboration avec l'Association As'trame Fribourg)

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 : 026 322 10 14

Plus d'infos : www.officefamilial.ch

Quelques contacts utiles :

Médecin scolaire

Dr Mickaël Ransan, Grand-Rue 76, 1627 Vaulruz

026 912 36 66

Aide aux enfants et aux jeunes en situation d'urgence

Le numéro d'urgence **147** de Pro Juventute aide les enfants et les jeunes qui ont des questions ou des problèmes ou se trouvent en situation d'urgence. 24h/24. Par téléphone, SMS, e-mail ou service web.

Association d'accueil familial de jour du district de la Gruyère

Chemin des Crêts 8a

1630 Bulle, gruyere@accueillejour.ch

026 912 33 65

- ✓ pour une ou plusieurs fois par semaine, des assistantes parentales agréées sont à votre disposition. N'hésitez pas à contacter l'association.

Notes personnelles

<hr/> <hr/>
<hr/> <hr/>
<hr/> <hr/>
<hr/> <hr/>
<hr/> <hr/>
<hr/> <hr/>
<hr/> <hr/>
<hr/> <hr/>
<hr/> <hr/>
<hr/> <hr/>

Bonne année scolaire à tous les élèves de Vaulruz

